



Livret enfance jeunesse

De la commune de Santec

(version réalisée en 2019)

Le mot de Monsieur le Maire

« La politique « enfance-jeunesse » est , à juste titre, la priorité de notre équipe municipale.

Pour cela, nous avons la très grande chance de pouvoir nous appuyer sur un personnel hautement qualifié et motivé et sur de nombreux bénévoles dévoués et compétents.

Comme vous pourrez le constater à la lecture de ce livret, qui est une première, conçu pour vous aider et vous guider dans vos choix, nous mettons à disposition des enfants, une palette variée et intéressante d'activités.

L'épanouissement de l'enfant, le bien vivre tous ensemble et la solidarité sont les socles de nos actions jeunesse ».

Bernard Le Pors





UN LABEL DESCERNÉ À LA COMMUNE DE SANTEC

Le label Plan mercredi est une marque déposée, propriété de l'Etat français.

Ce logo sera dorénavant apposé sur nos documents.

La charte qualité « plan mercredi » a été délivrée à la commune de Santec.

En effet, elle répond aux conditions suivantes :

- Elle articule les activités périscolaires avec les enseignements
- Elle favorise l'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants
- Le projet est bien ancré dans le territoire
- Elle propose des activités de qualité

.

SOMMAIRE

1-La petite enfance.....	5
2-Les écoles.....	6
3-Les services communaux.....	7
Les temps périscolaires.....	8
<u>1-Les garderies périscolaires de la commune :</u>	8
<u>2-Le restaurant scolaire :</u>	9
<u>3-L'aide aux devoirs :</u>	10
Les temps extrascolaires.....	11
<u>1-L'accueil de loisirs :</u>	11
<u>2-L'animation sportive et des loisirs :</u>	14
<u>3-L'animation jeunesse :</u>	16

D'autres services interviennent auprès des jeunes.....	17
--	----

1-La Bibliothèque :	17
---------------------------	----

2-La zumba enfants :	18
----------------------------	----

3-L'escalade :	19
----------------------	----

4-Le dispositif argent de poche :	20
---	----

4-Les associations.....	21
--------------------------------	-----------

Association « culturelle » :	21
---	-----------

1-L'association « clair de dune » :	21
---	----

2-Le cirque à Léon :	23
----------------------------	----

Associations sportives :	24
---------------------------------------	-----------

D'autres structures sont présentes sur notre commune.....	25
--	-----------

5-Les différentes commissions de concertation.....	26
---	-----------

1-Le soutien à la parentalité :	26
---------------------------------------	----

2-Le Conseil Municipal Enfants (CME) :	27
--	----

3-La commission restaurant scolaire :	28
---	----

4-Le COPIL enfance jeunesse :	29
-------------------------------------	----

1-La petite enfance

La compétence petite enfance est détenue par la communauté de communes.

Sur la commune, des assistants maternels exercent soit à leur domicile , soit en maison d'assistants maternels (regroupement de plusieurs professionnels dans un même lieu d'accueil).

L'assistant maternel agréé est un professionnel de la petite enfance.

Il est agréé, accompagné et contrôlé par les services de la PMI du Conseil Départemental du Finistère.

L'assistant maternel est employé directement par les parents. Pour les aider dans leur démarche, les parents et assistants maternels peuvent prendre contact avec le RAPAM de Haut Léon Communauté.

Les parents peuvent bénéficier, d'une aide financière de la CAF, calculée en fonction de leurs revenus dans le cadre de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE).

La liste des personnes agréées est mise à jour régulièrement par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et peut être retirée en mairie ou auprès du RAPAM (maison des services, Saint Pol de Léon).

Plus d'informations sur : www.mon-enfant.fr

CONTACT

RAPAM HLC: **02.98.69.23.13**

Mairie : **02.98.29.74.65**

2- Les Ecoles

Sur la commune, il existe 2 écoles de la petite section maternelle au CM2 :

-L'école publique Tanguy Prigent – 106, rue de Kérabret

Directrice: Anne Kersebet



02.98.29.76.76

-L'école Notre Dame de Lourdes – rue Armor

Directrice: Anne Le Duc



02.98.29.74.79

A noter, que pour les collégiens ou lycéens, un transport avec les cars de l'Elorn est mis en place.

Pour tout renseignement, les contacter directement au **02.98.69.00.93**

3-Les services communaux

La commune organise différentes activités à destination des familles.

Pour y participer, il convient de remplir un dossier unique d'inscription. Celui-ci est à retirer auprès de la mairie ou du service concerné.

Différents documents vous seront demandés. Les accueils périscolaires et extrascolaires étant déclarés auprès des institutions, ces documents sont obligatoirement à fournir.

Attention!

Les tarifs indiqués dans ce livret sont ceux de 2019 et sont donnés à titre indicatif. Ils pourraient être revalorisés dans les années à venir lors des conseils municipaux.

LES TEMPS PERISCOLAIRES

1-Les garderies périscolaires de la commune :

(les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant la période scolaire)

Garderie du matin :

A partir de 7h30 dans les deux écoles



Garderie du soir :

16h30 à 18h45 à Tanguy Prigent

16h30 à 18h30 à Notre Dame de Lourdes



Tarification : 0,75 euros (au 1^{er} janvier 2019) par demi-heure (toute demi-heure commencée est due).

2-Le restaurant scolaire :

Les repas sont préparés chaque jour par 2 cuisiniers qui réalisent du « fait maison » en privilégiant le Bio (60% de produits Bio) ainsi que les circuits courts. Les menus sont supervisés par un diététicien.

Sur inscription une semaine à l'avance ou à l'année.

Tarifs au 1^{er} juin 2019:

Maternelle: Tarif solidaire QF<400=1,00€, QF>400=2,50€, QF non renseigné et extérieurs=3,10€

Primaire: Tarif solidaire QF<400=1,00€, QF>400=2,80€, QF non renseigné et extérieurs =3,30€



3-L'aide aux devoirs :

Elle est réalisée par 16 bénévoles.

Elle se déroule le lundi et le jeudi de 17h à 17h30 dans les deux écoles. L'inscription se fait en début d'année.

Cette activité s'effectue dans le cadre de la garderie.



LES TEMPS EXTRASCOLAIRES

1-L'accueil de loisirs :

L'accueil de loisirs est ouvert aux enfants valides ou porteurs de handicap durant toutes les vacances scolaires du lundi au vendredi ainsi que les mercredis de la période scolaire de 7h30 à 19h.

MODALITES D'INSCRIPTIONS :

Pour des raisons de gestion et d'organisation (achat du goûter et du matériel pour les activités, commande des repas, recrutement de l'équipe pédagogique...), il est impératif de respecter les délais d'inscription :

- au moins une semaine à l'avance pour les mercredis.
- deux semaines à l'avance pour les vacances.

INSCRIPTIONS POSSIBLES :

- *A la journée entière avec ou sans repas
- *La matinée avec ou sans repas
- *L'après-midi avec ou sans repas

REPAS :

Les repas sont préparés par les cuisiniers du restaurant scolaire, les pique-niques également. Une collation est distribuée le matin entre 9h30 et 10h. Le goûter est fourni par le centre de loisirs.

TARIFS ALSH au 1^{er} janvier 2019 :

- Tarif solidaire (< ou = à 650 euros) : 7 euros la journée/4 euros la demi-journée*
- QF1 (entre 650 et < ou = à 999 euros) : 9.20 euros la journée/6.10 euros la demi-journée*
- QF2 (entre 999 et < ou = à 1300 euros) : 13.20 euros la journée/7.10 euros la demi-journée*
- QF3 (entre 1300 et < ou = à 1680 euros) : 14.20 euros la journée/7.60 euros la demi-journée*
- Tarif QF > 1680 et extérieur (hors enfants en situation de handicap) : 15 euros la journée/8.10 euros la demi-journée*

* Temps de garderie, collation, goûter et repas compris.

Pour les journées où des sorties sont programmées, 2 euros supplémentaires seront facturés pour la participation aux frais de transport.

SPECIFICITE HANDICAP :

- L'agrément handicap nous permet la mise en place d'un accueil au plus proche de chaque enfant (temps d'accueil progressif : demi-journée (matin ou après-midi) sans ou avec repas, puis journée... Mais aussi un renfort d'équipe (recrutement d'animateur supplémentaire si besoin).
- Le centre de loisirs est de plain-pied. Il est équipé d'une toilette adaptée aux personnes en situation de handicap.
- L'association les Copains d'Abord a mis à disposition de l'accueil de loisirs une joëlette et 2 fauteuils hippocampe qui offrent l'accès aux personnes en situation de handicap à tout type de terrain.



Renseignements et inscriptions
auprès de Nicolas Créach ou
Lolita Gillot au **02 98 29 71 79**
ou par mail :
santec.centreloisir@orange.fr

2-L'animation sportive et des loisirs :

Le sport... C'est l'occasion pour les enfants de s'exprimer, de découvrir de nouvelles passions et de pratiquer une activité physique qui contribue à leur bien-être. La convivialité, le plaisir, le respect des règles et de l'autre sont les valeurs qui sont véhiculées à l'École Municipale des Sports.

Elle accueille des enfants de 3 à 11 ans répartis en 3 niveaux :

- Pour les 3-4 ans : développement de la motricité générale (éveil moteur)
- Pour les 4-5 ans : développement de la motricité générale (éveil moteur) et jeux collectifs, découverte de certaines activités sportives
- Pour les 6-8 ans : initiations à différents sports (gymnastique, basket, jeux de raquettes, athlétisme, foot, volley, kin-ball, hockey...). Découvrir un grand champ d'activités physiques et sportives afin de permettre aux enfants de s'orienter vers une activité de club.
- Pour les 8-11 ans : activité sportive.

HORAIRES :

Mercredi : 10h-12h : 8/11 ans

Samedi : 10h-11h : 3/4 ans (à partir des vacances d'automne) et 6/8 ans
11h-12h : 4/5 ans

TARIFS au 1^{er} janvier 2019 :

Tarif solidaire Santécois : 30,00 € (QF <650)

Inscription annuelle Santécois : 40,00 €

Tarif inscription annuelle (résident hors Santec) : 50,00 €



RENSEIGNEMENTS
Auprès de Nicolas LE HIR
Educateur sportif
Salle omnisports
Tél : **02 98 29 73 99** ou par mail
nicolas.lehir@orange.fr

3-L'animation jeunesse :

L'animation jeunesse regroupe 3 temps pour les enfants âgés de 9 à 17 ans, pendant les vacances scolaires : les tickets sports (activités sportives) de 10h à 12h et de 14h à 16h, les sorties (2 par semaine sur inscription) et le local jeunes de 16h30 à 18h30. Tout le détail est bien précisé sur le programme de chaque période.

TARIFS au 1 er janvier 2019 :

Inscription annuelle : 2 euros/an puis le tarif en vigueur de la sortie extérieure (selon tarif voté en conseil municipal).

Nombre de places limitées, inscrivez-vous assez tôt!



Renseignements et inscriptions :

Nicolas LE HIR, éducateur sportif

Tél: **06.03.94.51.23**

Inscriptions par mail : nicolas.lehir@orange.fr ou
via facebook (Nicolas le Hir)

D'autres services interviennent auprès des jeunes...

1-La Bibliothèque :

La bibliothèque est ouverte à tous sur les créneaux d'ouverture au public. Il est possible de consulter sur place ou emprunter des livres, bandes dessinées... pour les adhérents. Elle accueille aussi les scolaires sur diverses activités. D'autres animations (des soirées pyjamas, bébés lecteurs, contes, spectacle marionnettes, dédicaces, lecture de poèmes, des expositions photographies, d'œuvres (par des artistes locaux) peuvent être mises en place par des associations et des bénévoles.

La bibliothèque est également le point « informations » pour le tourisme et les animations du secteur.

TARIFS ABONNEMENT A L'ANNÉE

Adulte : 15,00€ Enfant : 5,00€ Famille : 25,00€

Vacancier - la semaine : 5,00€/ Vacancier - caution par livre : 20,00€/Amende pour retard : 4,00€ par semaine

HORAIRES AU PUBLIC:

été (du 1^{er} juillet au 31 août) :

-10h-12h/16h-18h

hors saison (du 1^{er} septembre au 30 juin) :

-Mardi : 15h00-18h00

-Mercredi : 15h-17h

-Vendredi : 16h30-19h

-Samedi : 10h-12h



Bibliothèque Municipale
Place Isidore Roudaut
29250 SANTEC
Tél: **02.98.29.76.60**
Email : bibliotheque.santec@wanadoo.fr

2-La zumba enfants :

La zumba est une activité proposée par le conseil municipal enfants souhaitant la mise en place de cette activité sur notre territoire. Après avoir réalisé leur étude de besoin, les jeunes élus ont été jusqu'au bout de leur action. Cela fait maintenant 3 ans que 25 enfants sont encadrés par une professeur diplômée.

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS :

Pour pratiquer la zumba, il faut être âgé de 6 à 12 ans et que le dossier d'inscription soit à jour.

LIEU : Salle annexe de l'accueil de loisirs du Dossen

JOUE : Mercredi pendant les périodes scolaires

HORAIRE : 16H45 - 17H45

TARIF au 1^{er} janvier 2019 : 65,00 € l'année

Cours animés par Laura Belloir, diplômée d'Etat.



Renseignements
auprès de la mairie
au **02.98.29.74.65**

3-L'escalade :

Régulièrement sollicité pour des initiations à l'escalade, Nicolas Le Hir, éducateur territorial diplômé de la commune, propose depuis la rentrée des séances.

Conditions d'inscription : L'enfant doit être âgé de 6 ans ou plus et que le dossier d'inscription soit à jour.

Lieu : Salle omnisports de Santec

Jour : Mercredi 16h/17h et jeudi 17h15/18h15

Tarif : 40 euros pour l'année



Renseignements et inscriptions :
Nicolas LE HIR, animateur communal diplômé d'Etat
tél. **06.03.94.51.23**
mail : nicolas.lehir@orange.fr

4-Le dispositif argent de poche :

A l'occasion des vacances scolaires, nombreux sont les jeunes qui souhaitent travailler et ainsi avoir de l'argent pour leurs activités, sorties. Il est parfois difficile entre 16 et 18 ans de trouver un petit job (difficulté de déplacement, âge...). Le dispositif argent de poche permet de proposer une alternative : une action civique et encadrée contre une indemnisation (15 euros la $\frac{1}{2}$ journée). Les actions sont à vocation environnementale ou sociale.

Le dossier est à retirer en mairie à partir de mars de chaque année.



Pour tout renseignement
ou toute inscription,
contacter la mairie au
02.98.29.74.65

4-Les associations

Association « culturelle » :

1-L'association « clair de dune »:

1-Les soirées pyjamas

Plusieurs fois par an, l'association propose un spectacle pour les enfants d'environ 40 min (conte, chanson, marionnette, lecture et même parfois clown!). Pour ces soirées, les informations sont diffusées sur le site de la commune ou la presse.

HEURE : les représentations ont lieu le mardi à 20 heures et le mercredi à 17h30 en général

LIEU : Bibliothèque de Santec

Participation gratuite



2-Le ciné-club de Clair de Dune

Avant chaque projection, un spectacle amusant proposé par des comédiens, présente le film du mois aux enfants.

Ils sont choisis dans le répertoire international sont variés et de grande qualité.

LIEU : salle polyvalente de Santec

TARIF : abonnent annuel de 25 € pour un adulte et un enfant (35 € pour 2 enfants et plus)

Les séances sont ouvertes à tous.

contacter l'association clair de
dune par mail pour tout
renseignement :
Clairdedunesantec@gmail.com ou
Philippe Vuillat au **06 31 17 83 22**

L'association propose aussi d'autres animations comme les « veillées du 7 de chaque mois » et « l'atelier écriture »

2-Le cirque à léon:

Nous vous invitons à découvrir toutes nos activités : des cours et des stages de cirque pour les plus petits comme pour les plus grands, une découverte de la scène à travers tous les arts vivants. N'hésitez pas à venir voir le cirque ou à nous contacter.

Cours proposés, horaires et tarifs (adhésion et licence FFEC incluses):

Tarif = Coût du cours + adhésion de 30.90€

Santec/mardi :

6/9 ans : de 17h à 18h30 : toutes disciplines (201€ cours)

+ de 10 ans : de 18h30 à 20h : toutes disciplines (201€)

+ de 8 ans : de 18h30 à 19h30 : spécialité monocycle (96€)

Adultes : de 20h à 21h30 : pratique libre (96€)

Santec/mercredi :

Parent/enfant : de 9h30 à 10h30 (100€)

Stages/ vacances scolaires :

Nous proposons des stages en février et en été (sous chapiteau). Les stages sont à partir de 6 ans et se déroulent du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30 (tarif : 90€ pour 2019). Nous proposons aussi ponctuellement des ateliers parents/enfants.

Pour plus d'informations
contacter :
cirquealeon@gmail.fr ou
06 73 47 92 64

Associations sportives :

Le forum des associations a lieu le premier samedi de septembre après la rentrée scolaire à la salle omnisports de Santec de 10h à 12h. Ce jour là, il est possible de s'informer ou de s'inscrire auprès des bénévoles et responsables de chaque association.

En dehors de cette journée, vous pouvez contacter les référents :

-Le football. Responsable : Frédéric Jacob : 06.61.94.22.62

-Le volley. Responsable : Olivier Prigent : 06.58.52.38.66

-Le judo. Responsable : André Morvan : 07.81.23.27.77

-Le badminton. Responsable : Patricia Bodériou : 06.59.51.88.63

-Le cirque à Léon. Responsable : Jean Patrick Morizur : 06.73.47.92.64

-Norzh léon surf club. Responsable : Thomas Renard : 06.87.37.43.73



D'autres structures sont présentes sur notre commune...

- Rêves de mer**. Responsable : Mathieu Tréguier : 06.59.19.54.89.
- Ecole de surf du Léon**. Responsable : Jean Baptiste Bodénes : 06.66.46.30.49
- Artyculture**. Responsable : Jacques Le Guern : 06.80.56.84.65

5-Les différentes commissions de concertation

1-Le soutien à la parentalité :

Cette commission de soutien à la parentalité regroupent des parents, animateurs, élus et des bénévoles d'association.

Cette commission, qui vient en complémentarité de l'accueil de loisirs, se réunit deux fois par an et a pour objectifs : d'organiser 2 conférences sur différentes problématiques rencontrées par les professionnels ou familles de la commune (harcèlement scolaire, nutrition de l'enfant...), mais aussi d'aménager un espace familles (à l'accueil de loisirs le lundi soir de 16h45 à 18h45 pendant la période scolaire ou le mercredi matin de 10h à 12h pendant les vacances 4 fois dans l'année) qui permet aux parents avec ou sans enfants de se retrouver pour échanger sur divers sujets, rompre leur isolement et de créer des liens pour les nouveaux arrivants.

Cette commission peut aussi venir en soutien à des projets élaborés par des parents.

La participation reste anonyme, gratuite et confidentielle et est ouverte à tout enfant accompagné d'un de ses parents ou grands-parents.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'accueil de loisirs au **02.98.29.71.79.**



2-Le Conseil Municipal Enfants (CME) :

Les enfants élus de chaque école (de CE2 à CM1), 6 enfants à Tanguy Prigent et 6 à Notre Dame de Lourdes réalisent un mandat sur une durée de 2 ans.

Ils se partagent en commission pour une année et selon leurs souhaits et ils mettent en place 3 projets ou actions à réaliser sur l'année :

- La commission environnement met en place des actions autour de l'environnement, la nature (par exemple : mise en place de panneaux de non utilisation de produits phytosanitaires sur la commune, panneaux de protection des fleurs protégées, nettoyage des plages...)

- La commission loisirs/solidarité met en place des actions autour d loisirs ou des actions de solidarité (boum sachant que la recette (les entrées) est reversée à une association caritative, il y a aussi la chasse à l'œuf, l'après-midi pétanque avec le club des aînés...)

Les enfants sont accompagnés dans leurs projets par des élus et animateurs communaux.

Les manifestations sont, en général, annoncées dans les écoles par prospectus , affichages dans les commerces...



3-La commission restaurant scolaire :

Cette commission composée du diététicien, des cuisiniers, 2 élus, 2 membres du Conseil municipal enfants, 2 parents d'élèves de chaque école se réunit 2 fois par an. Elle a pour but d'informer sur le contenu des assiettes, mais elle tient aussi compte des commentaires des enfants qui mangent au restaurant scolaire et des parents qui reçoivent les observations de leurs enfants.

Les menus sont élaborés sur 5 semaines en concertation avec le diététicien afin de respecter le plan alimentaire préconisé pour la restauration collective.

Les produits locaux sont privilégiés et de plus en plus de produits issus de l'agriculture biologique rentrent dans la composition des repas.



4-Le COPIL enfance jeunesse :

Le COPIL a lieu en janvier de chaque année. Il réunit les directrices d'écoles, les associations, les parents, les élus, les professionnels de l'enfance et jeunesse et les institutions.

Ce temps permet de faire des bilans de l'année passée et des propositions pour la suivante.

Il rédige les écrits obligatoires souhaités par les partenaires.

Il est important de savoir que la commune subventionne les associations et propose des tarifs adaptés en fonction du quotient familial. Cette démarche permet un accès possible à des activités de qualité.

Cependant, si des familles rencontrent une difficulté passagère, il est possible de contacter le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ou/et l'association solidarité Entraide Santec pour trouver des solutions qui n'excluent personne.

Pour le CCAS, contacter la
mairie au **02.98.29.74.65**

Solidarité Entraide Santec
Contact :
Bernard LAFOSSE
tél. **02.98.29.78.31**



La commune de Santec remercie toutes les personnes qui ont permis d'élaborer ce livret destiné à l'enfance et la jeunesse.

C'est en effet, grâce aux temps collaboratifs qui réunissent les parents, techniciens, élus, institutions, enseignants et associations qu'il a pu voir le jour, avec pour objectif une bonne information des familles sur les différentes propositions possibles pour leurs enfants sur notre commune.

